

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2019

Le 8 juillet 2019 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	DERISSON	Jacqueline	P
POLLE	Emmanuelle	P	MAZUIR	Brigitte	Secrétaire de Séance
FOURNIER	Roger	P	FANFANI	Fabienne	P
LEBRET	Paulette	P	MONCUIT	Stéphanie	Procuration à O.LECLERC
LECLERC	Olivier	P	SCHMITTER	Anne	Procuration à M. le Maire
LERENDU	Michel	P	AVENEL	Max	A
PFEIFFER	Michel	Procuration à M. LERENDU	LEMESLE	Jean	P
SAVARY	Serge	Procuration à P. LEBRET	VLEMINCKX	Sylvie	P
JOIGNE	Marcel	A	BESSIN	Pierrette	P
MAUGER	Bernard	Procuration à R. FOURNIER	LAPLACE-DOLONDE	Arlette	P
LEFORESTIER	Chantal	A	GUILLOTTE	Hubert	P
COCHEPAIN	Martine	P			

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin.

N° 1 - MAISON DES ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION DES MARCHES

M. GUILLOTTE rappelle que les travaux de construction de la Maison des Associations ont fait l'objet d'une consultation d'entreprises.

Une première consultation a été lancée en avril 2019. Les 4 premiers lots n'avaient reçu aucune offre.

Une seconde consultation a donc été lancée aussitôt, avec une date limite de dépôt au 20 juin 2019. L'analyse des offres a été faite sur l'ensemble des lots et la Commission des Travaux s'est réunie le 5 juillet 2019 pour valider les propositions de l'architecte.

M. FOURNIER annonce qu'il souhaite s'abstenir sur l'attribution du lot Peinture.

Un débat suit sur le mode de vote à retenir. Les conseillers municipaux dans leur majorité ne souhaitent pas différencier le vote par lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les marchés suivant le tableau ci-dessous :

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2019

N° 2 – RESIDENCE SENIORS - ATTRIBUTION DU LOT PEINTURE

Dans le cadre de la consultation d'entreprises pour la construction de la résidence Séniors, le lot Peinture restait en attente d'attribution.

Après analyse, il est proposé d'attribuer le lot n° 9 – Peinture – à l'entreprise PIERRE PEINTURE pour un montant de 78 931,93 € HT.

M. le Maire rappelle que la Commission d'Urbanisme avait étudié les offres après analyse et avait demandé à surseoir sa décision. L'attribution proposée correspond à ce que proposait le maître d'œuvre après analyse et conformément aux critères retenus pour l'ensemble des lots.

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme LAPLACE-DOLONDE, Mme FANFANI, Mme VLEMINCKX, Mme BESSIN),

DECIDE d'attribuer le lot n° 9 –Peinture– à l'Entreprise PIERRE PEINTURE pour un montant de 78 931,93 € HT.

N° 3 - TRAVAUX

AMENAGEMENT DE LA RD 44 – DEMOLITION DES POINTS CARDINAUX

M. le Maire rappelle que par délibération du 18 juin 2018, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir le bâtiment des Points Cardinaux, dont la démolition est prévue dans le cadre du projet d'aménagement de la Place Cardinal Gerlier. Il expose les motivations de cette démolition : « C'est l'entrée de la commune, la route est dangereuse, les voitures roulent trop vite. On doit penser à la sécurité avant tout ». Le bâtiment est délabré et dévasté par la mэрule. Il envisage d'organiser une réunion publique pour expliquer les enjeux de ce projet à la population.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le principe de la démolition de ce bâtiment et d'autoriser M. le Maire à engager la procédure.

La Commission d'Urbanisme a émis un avis favorable.

- Mme COCHEPAIN a été interpellée plusieurs fois au sujet d'éventuelles fouilles archéologiques sur le site.
- M. LECLERC et Mme BESSIN expliquent que la Direction des Affaires Culturelles a été interrogée sur la nécessité de prévoir des fouilles avant l'aménagement de la Place de l'Eglise et a estimé que ce n'était pas nécessaire.
- M. GUILLOTTE insiste sur l'éventualité de ces fouilles, sachant que l'Association de Protection du Patrimoine a apporté des éléments nouveaux qui pourraient remettre en cause l'avis de la DRAC.
- M. le Maire confirme que l'ADPAC a transmis un courrier complémentaire aux services de la DRAC mais qu'aucune réponse de la DRAC n'est parvenue en mairie à ce jour.
- Mme LAPLACE-DOLONDE précise que lors des travaux d'eau potable réalisés dernièrement, il est apparu que le sol était peu profond et composé de roches, ce qui laisse penser qu'aucun vestige archéologique n'est susceptible d'être découvert sur le site.
- M. LECLERC rappelle que l'acquisition de ce bâtiment a été motivée par l'aménagement de la place et par la nécessité d'une part de sécuriser le secteur et d'autre part de mettre en valeur l'église et ses abords.
- Mme LEBRET confirme que le bâtiment a été acheté pour être démoli et qu'aucun élément nouveau n'a fait évoluer ce projet.
- Mme LAPLACE-DOLONDE et Mme BESSIN rappellent que la Commission d'Urbanisme a demandé qu'un panneau soit installé rapidement sur le site pour expliquer le projet au public. M. GUILLOTTE l'avait lui aussi demandé.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2019

- M. LECLERC confirme qu'un affichage est prévu pour être installé rapidement. Il précise que le bâtiment en pierre situé derrière le bâtiment principal pourrait être conservé. Une réflexion pourra être engagée pour en déterminer l'usage.
- Mme LAPLACE-DOLONDE rappelle que la sécurité du secteur a été un des points essentiels de réflexion pour l'aménagement du bourg et que la démolition du bâtiment a été une évidence pour améliorer la visibilité et créer un espace de rencontre.
Elle comprend que la population soit sensible à la démolition d'un bâtiment représentatif du bourg ancien mais elle est certaine que l'aménagement futur tiendra compte de l'ambiance actuelle. Elle précise qu'il n'y aura ni rond-point ni grand parking, comme le craignent certains.
- M. LECLERC insiste sur la nécessité d'imaginer le projet dans sa globalité, qui inclut les travaux de restauration de l'église et l'aménagement du hameau Cochard.
Concernant le hameau Cochard, M. LECLERC fait le point des différents échanges avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie sur les futures acquisitions foncières. Il suggère d'organiser une réunion publique pour exposer l'ensemble du dossier à la population.
- M. GUILLOTTE n'est pas contre la démolition du bâtiment des Points Cardinaux mais il souhaite que les travaux soient différés pour éviter de laisser l'espace libéré au chantier.
Il demande qu'une communication soit faite rapidement et qu'une réunion publique soit organisée pour rassurer la population.
- Concernant le planning, M. LECLERC explique que la démolition pourrait être réalisée avant la fin de l'année 2019.
- M. GUILLOTTE demande s'il y a utilité à démolir rapidement.
- Mme LEBRET rappelle que le maître d'oeuvre est le seul capable de donner des précisions sur les nécessités de son planning.
- M. GUILLOTTE ne voit pas l'utilité de détruire trop rapidement.
- Mme LAPLACE-DOLONDE revient sur les incidents de coupure d'eau aux abords de la RD 44. Elle déplore ce dysfonctionnement dont l'entreprise CISE TP est la seule responsable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de démolir le bâtiment des Points Cardinaux
- CHARGE M. le Maire d'engager la procédure.

N° 4 – REENSABLEMENT DE LA PLAGE DE L'ECOLE DE VOILE – DEMANDE DE SUBVENTION

M. Le Maire expose que dans le cadre des travaux de défense du littoral, il est envisagé une nouvelle phase de réensablement sur la plage de l'Ecole de Voile, d'un volume de 6 000 m³, pour un montant de 28 008 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à solliciter une subvention de l'Etat pour financer ces travaux, pour un montant de **22 406,40 Euros**, soit 80 % du montant TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2019

N° 5 – PERSONNEL
RIFSEEP – FILIERE ANIMATION / PATRIMOINE

M. LERENDU rappelle que par délibération du 29 octobre 2018, le Conseil Municipal a validé le principe de l'attribution du régime indemnitaire pour les agents de la filière Animation / Patrimoine.

Le Comité Technique Paritaire s'est réuni le 28 mai 2019 et a émis un avis favorable au projet.

Il convient donc de confirmer la grille d'attribution du régime indemnitaire des agents du service Culture / Animation, soit :

<u>POSTE</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Groupe</u>	<u>Fonctions</u>	<u>PLAFOND</u>		<u>Indemnité Principale</u>	<u>Complément indemnitaire</u>
				Indemnité Principale	Indemnité complémentaire		
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	G 1	Animation du Service Culturel Organisation des manifestations Organisation des animations Communication Responsabilité du service	11 340	1 260	Plancher 2 000 Plafond 5 500	10 %
Adjoint d'animation	C	G 2	Animation du Service Culturel Soutien à l'organisation des manifestations Communication	10 800	1 200	Plancher 1 300 Plafond 5 500	10 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 6 – AFFAIRES FONCIERES
ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN IMPASSE DU MEQUET

Dans le cadre des travaux de voirie Impasse du Méquet, il apparaît qu'une bande de terrain appartenant à un riverain se trouve incluse dans l'emprise de la voirie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'acquérir à titre gratuit la bande de terrain au droit de la propriété MARTINEL, d'une superficie d'environ 45 m², à prendre sur la parcelle cadastrée C n° 632.
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte correspondant.

Il est précisé que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2019

N° 7 – ENVIRONNEMENT - ESPACE SANS TABAC

La Ligue Nationale contre le Cancer a lancé un label « Espace sans Tabac » qui permet aux collectivités territoriales volontaires de mettre en place des espaces publics extérieurs sans tabac.

En développant ce projet, la Ligue contre le Cancer invite les collectivités à initier une action rétablissant la possibilité d'évoluer dans un espace sans tabac pour la protection de la santé de tous. Les objectifs peuvent être :

- Réduire l'initiation au tabagisme des jeunes
- Eliminer l'exposition au tabagisme passif
- Promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains
- Préserver l'environnement.

La Commission Environnement / Développement Durable a étudié cette proposition et a émis un avis favorable à la création d'un espace sans tabac entre la plage de la Plancha et la Cale du Passous.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition et d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

- Mme BESSIN insiste sur la nécessité de prévoir des cendriers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

N° 8 – SUBVENTION A L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS
(Section de Saint-Malo-de-la-Lande)

M. le Maire annonce que le 75^{ème} anniversaire de la libération des communes de l'ancien canton de Saint-Malo-de-la-Lande sera célébré le dimanche 21 juillet 2019 avec le passage d'un convoi d'une vingtaine de véhicules.

L'UNC intercommunale de Saint-Malo-de-la-Lande sollicite une subvention pour financer cette manifestation, à hauteur de 0,15 € / habitant.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder à la section UNC de Saint-Malo-de-la-Lande une subvention de 440,00 € (2 929 habitants x 0,15 € = 439,35 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Union Nationale des Combattants (Section de Saint-Malo-de-la-Lande) une subvention de 439,35 euros.

QUESTIONS DIVERSES

Motion de soutien aux parents l'élèves de 6^{ème} de l'année scolaire 2019-2020

M. le Maire était présent, avec M. BOIVIN, Maire de Blainville sur mer, lors de la manifestation organisée par les parents d'élèves devant le collège des Embruns.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2019

Sur proposition de Mme LAPLACE-DOLONDE, M. Le Maire soumet au Conseil Municipal une motion de soutien aux parents d'élèves. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

« Mardi dernier les parents d'élèves ont organisé un rassemblement au collège Les embruns afin de manifester leur mécontentement et inquiétude par rapport au refus d'ouvrir une 4^{ème} classe de 6^{ème} alors que les effectifs l'imposent. Le Conseil Municipal soutient cette demande afin de maintenir un nombre correct d'élèves dans les classes pour préserver la qualité de l'enseignement ».

Travaux

- Mme VLEMINCKX regrette que les informations concernant les déviations mises en place pendant les travaux ne soient pas suffisantes. La circulation a été difficile pour les riverains pendant toute la période de chantier.
- M. Le Maire prend note de son intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.

La Secrétaire de Séance,
B. MAZUIR

Pour extrait conforme, le 15 juillet 2019

Le Maire,
C. DUTERTRE

